Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

Année 2011

Novembre

N° 46

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Ifs du val de Sienne	1
Franchissement de la Sienne à Cérences	2
Ifs du val de Sienne suite)	3
Cérences (suite)	4

Sommaire :

- L'élagage pour le rééquilibrage et la régénérescence de l'if multiséculaire du Chefresne amène à présenter ces arbres indigènes de notre patrimoine funéraire intimement associés au culte des morts. Une collecte d'informations extraites des archives permettent de connaître le sort qui leur fut souvent réservé. Nous aurons un tableau du recensement lors du prochain article.
- Poursuivons notre étude sur les ponts de franchissement de la Sienne. Nombreux sont ceux qui évoqués dans ces lignes n'existent plus. Au-delà des descriptions c'est aussi une approche historique de l'évolution environnementale de la rivière.

Les ifs des cimetières du val de Sienne

Ces arbres indigènes dans nos paysages anciens ne sont plus franchement très nombreux. Et parmi ceux qui subsistent, combien sont-ils plantés en terre cimitériale ? Plusieurs d'entre eux sont en effet en périphérie, sur les talus des cimetières. Deux de ces ifs se distinguent par leur caractère multiséculaire : **La Bloutière** et **Le Chesfresne**. L'if du **Chefresne** vient de faire l'objet d'un élagage étudié en présence des techniciens du CAUE de la Manche. C'est dans les cimetières du secteur de Villedieu qu'ils sont le moins présents et les informations font défaut en raison même de la disparition de nombreuses archives paroissiales ou de la méconnaissance de leur nouvelle destination hors des services d'archives. La campagne lancée en 2000 pour de nouveaux plants suite au recensement réalisé en 1999, lequel révéla que 250 communes de la Manche possédaient un ou plusieurs ifs. Témoin de la relation ancestrale qui uni les vivants et les morts dans une forme de célébration du culte des morts, l'arbre fut parfois victime de la pression sur les élus des propriétaires de tombeaux ne supportant plus leur présence. Pour exemple celui de **La Lande-d'Airou,** au nord-est du cimetière, dont une branche tombée sur les tombeaux en provoquant quelques dégâts, et dont la réaction fut radicale avec la coupe de l'arbre vers 1970. L'épine blanche du **Mesnil-Villeman** est un cas particulier dans ce contexte. Identifiée au milieu du XIXe siècle, son rôle symbolique était équivalent à l'if. L'église de **La Trinité** est, selon monsieur le curé en 1866, entourée d'une ceinture de baux arbres qui en font comme un lieu mystérieux, mais il ne fait malheureusement aucune allusion à l'existence d'un if.

If du Chefresne

<u>Ceux dont nous disposons de traces historiques :</u>

Voici pour information quelques notes sur ces ifs entrés dans l'histoire. Les écrits de l'abbé Guillaume Lemonnier, prêtre natif du **Mesnil-Villeman** et vicaire audit lieu, sont très intéressants. Celui-ci a en effet complété les comptes paroissiaux conservés en dépôt des archives diocésaines de Coutances aux archives départementales de la Manche, de nombreuses précisions par crainte que sa mort fasse disparaître cette connaissance que lui seul semblait détenir. Et voici ce qu'il à propos de l'if du cimetière, aujourd'hui disparu : « ***Nous avons fait planter un bel if qui a ses branches distantes également l'une de l'autre qui se pourrait dire un triangle, dans le cimetière du Mênil-Vinneman, proche la croix, distant d'icelle de vingt-deux pieds du côté du levant, un peu au-dessus du pignon du chœur de ladite église, distant dudit pignon de quarante-un pieds, donné par Guillaume Dairou, fils feu Nicolas Dairou d'icelle pa-***

Le franchissement de la Sienne à Cérences

La liasse conservée aux archives départementales du Calvados sous la cote « C4011 » révèle l'adjudication d'un autre pont, celui de Lépiney à Cérences. Les documents intégralement transcris contribuent à une meilleure connaissance de l'établissement des devis, de l'organisation de l'adjudication et des formalités à accomplir. En voici les contenus : L'an mil sept cent dix huit le lundi quatorzième jour de mars par devant nous François Guynet chevalier seigneur d'Arthel et autres lieux, conseiller d'Etat, intendant et commissaire de parti pour l'exécution des ordres de sa Majesté en la généralité de Caen. En conséquence des ordres du conseil à nous adressés, nous avons fait apposer des affiches et fait faire des publications aux lieux nécessaires et accoutumés portant qu'il serait aujourd'hui procédé par devant nous intendant et commissaire susdit en notre hôtel à Caen, trois heures de relevée, à l'adjudication au rabais de la construction en maçonnerie du pont de l'Epiney proche le bourg de Cerences le tout ainsi qu'il est porté au devis ci-dessus et que toutes les personnes seraient recues a mettre à prix lesdits ouvrages et adjugés à celui ou ceux qui feraient la condition du roi meilleure, pour cet effet nous aurions fait ouvrir les portes de la salle de notre hôtel où plusieurs entrepreneurs étant entrés nous leur aurions fait faire lecture par notre secrétaire du mémoire et devis desdits ouvrages qui ont été mis à prix par Gilles Clément a sept mille neuf cent livres, par Pierre Hedouin à sept mille huit cent livres, par Michel Varigues à sept mille sept cent livres, par ledit sieur Hedouin a sept mille six cent cinquante livres, par ledit Varigues à sept mille six cent livres, par ledit Hedouin à sept mille quatre cent livres. Et attendu qu'il ne fut présenté personne qui ait voulu faire d'autres offres plus avantageuses que celle dudit Pierre Hedouin nous aurions fait déclarés auxdits entrepreneurs que nous allions faire allumer trois chandelles pendant le feu desquelles il serait encore reçu des offres au rabais et qu'après l'extinction d'icelles nul n'y plus reçu et les trois chandelles ayant été allumées les unes après les autres en la manière accoutumée sans qu'il y ait eu d'autres offres au rabais et plus avantageuses que celles dudit Pierre Hedouin, il nous aurait requis lui vouloir adjuger les dits ouvrages suivant ses offres et a signe.

Sur quoi nous intendant et conseiller susdit avons adjugé et adjugeons lesdits ouvrages a faire pour la construction du pont de lepiné suivant qu'il est porté au devis cy devant transcris audit Pierre Hedouin pour le prix de sept mil quatre cent livresdont il sera payé un tiers comptant, le second tiers quand les ouvrages seront faits a moitié et le dernier après qu'ils seront finis, veus, visités et recus par nous a la charge par ledit adjudicataire de rendre l'ouvrage fait et parfait dans le mois d'8bre prochain et de donner bonne et suffisante caution qui sera aussy recue devant nous ; fait a Caen lesdits jour et an que dessus. Signé P. Hedouin et Guynet. Et a lynstant est comparu devant nous led. Pierre Hedouin lequel pour satisfaire aux clauses et conditions de l'adjudication cy dessus nous a presenté pour caution judiciaire et solidaire la personne de Herve Robiquet bourgeois de Caen y demeurant meme rue, Lequel s'est soumis et obligé d'entrer caution dudit Pierre Hedouin pour l'exécution de ladite adjudication de laquelle nous luy avons préalablement donné lecture ensemble dudit devis, et ont ledit adjudicataire et caution signé avec nous. Guynet, Robriquet, P. Hedouin

L'actuel pont de l'Epiney à Cérences

Ponts et chaussées 1718

Généralité de Caen

Devis du pont de l'Espiné

Pierre Hedouin 14 mars 1718

Devis du pont de l'Espiné a faire à neuf en maconnerie sur la rivière de Sienne proche le bourg de cerence, route de Coutances à Avranches, pendant l'année 1718.L'ancien pont de l'Espiné estant detruit depuis fort long temps, et sa ruine contraignant le public de prendre des chemins detournés pour aller de Coutances a Avranches plus long et plus mauvais, ou d'hazarder le gué de la rivière de Sienne dans le lieu ou estoit ce pont, party dangereux qui a fait perir plusieurs personnes. Il en sera construit un neuf pour le bien et la commodité du commerce composé de cinq arches en maconnerie selon l'explication suivante.

Comme l'ancien pont dont il ne reste aucun vestige, avoit esté placé dans une sinuausité fort courte ou l'obliquité dont l'eau le frapoit et les souilles que les tournans causent en pareils lieux, ont selon toutte aparence beaucoup contribué a sa rüine. Le neuf sera construit sur le terrain ferme, suivant le plan cy joint (le plan n'existe pas dans le dossier). Après que la place aura été marquée, et tous les alignements reglés par l'ingenieur, tant pour le pont que pour le nouveau cours de la riviere, l'entrepreneur travaillera a l'excavation des terres pour la fondation du pont qui sera poussée jusqu'à trois pieds plus bas que le fonds du lit de la riviere, et a cette profondeur le terrain sera bien dressé de niveau pour recevoir la fondation.

Cette fondation qui doit estre plaine et esgalle, sous le vuide des arches, comme sous le massif des pilles et cullées, aura partout trois pieds d'épaisseur et sera faitte avec gros moislon de la meilleure qualité des environs posé de la main en bain de mortier, bien battu du marteau et de la demoiselle pour que le tout ne fasse qu'un corps serré et solide, observant de terminer le dessus de cette fondation au droit des arches par un gros pavé posé de cant avec le même mortier suivant le plan. Et cette fondation aura

roisse, demeurant dans son village de l'hôtel dairou, le premier mardy septième de janvier 1716, disant ledit Dairou, l'avoir planté dans son jardin dans l'année mil sept cent *(il y a un long intervalle resté libre comme-ci le narrateur prévoyait, soit de compléter l'année, soit de l'avoir fait après vérification)*. Il a neuf pieds directement de hauteur jusqu'au bout de la cime, du depuis le bord de la terre jusqu'au haut. Il a de grosseur dans le bas proche de la terre, neuf pouces, le tout en rondeur. Le tout écris seulement pour s'en ressouvenir et ce par curiosité, et non autrement ».

*L'if du cimetière du **Guislain** tomba le 26 février 1848 par l'effet de la tempête selon le mémorial paroissial. Monsieur le curé est prié de le faire tomber par terre de suite et d'y planter un orme à la place. Il ne vaut aucun prix vu qu'il est tout pourri et qu'il y avait des siècles qu'il était dans le cimetière. L'if très ancien de la **Haye-Bellefond**, dont le tronc complètement creux mesurait de 0,90 à 1 mètre de diamètre, qui subsistait encore au nord-ouest du portail, lors de la rédaction du mémorial en 1866 a depuis disparu, en effet, devenu dangereux, il fut abattu entre 1940 et 1944. On le voit sur les photographies anciennes.*

*Le conseil municipal de **Lengronne** décide le 4 novembre 1852 d'abattre l'if magnifique du cimetière qui portait la seule et unique cloche de l'église, et de le vendre à Jean Nicolle charpentier de **Saint-Denis-le-Gast**. Malheureusement pour lui, les clous nombreux firent le désespoir de son acheteur. Le conseil municipal de Lengronne s'exprimait ainsi à ce propos le 14 novembre 1852 : « **il a dit que plusieurs habitants de Lengronne ont fait observer que liffe qui existe dans le cimetière prenant beaucoup d'extension porte préjudice à l'église, que de ce côté, le mur était toujours vert, que le plancher des bancs était pourri et que le menuisier qui avait fait les bancs avait assuré que cela tenait aux racines de liffe qui pénétraient dans l'église, qu'il en avait la certitude ayant été obligé de casser les racines de liffe pour placer les solives sous le plancher des bancs ; que le cimetière était déjà trop peu spacieux, que le terrain occupé par liffe ne pourrait servir aux sépultures qu'après bien des années d'intervalle** ». René Leconte, dans son ouvrage « les curiosités normandes comparées », précise que les branches de l'if avaient pris une telle extension qu'elles recouvraient à peu près complètement la partie du cimetière qui se trouve au sud de l'église. Les ifs de **Fleury** ont été abattus, selon Raymond Dupard et Georges Vimond, dans leur ouvrage publié en 1997 « Fleury, une commune rurale du centre Manche », l'un vers 1930, le second, planté en 1766, à l'ouest, disparut en 1959.*

*L'if de **La Bloutière** aurait servi de sépulture à un adjudant vendéen Richard, originaire de Caen. L'armée vendéenne entra dans **Villedieu** le 15 novembre 1793. Il y eut des combats entre l'armée catholique et les patriotes, les registres d'état-civil dénombrent des tués ou décédés des suites de leurs blessures à Villedieu, Beslon, Saint-Fraguaire, La Colombe. Les faits divergent selon les sources quant au guet-apens qui ne se déroula pas selon les plans prévus, puisque le temps humide enraya les fusils. L'adjudant Richard aurait été finalement renversé de son cheval avant d'avoir la tête écrasée par un habitant de Villedieu présent au moment de l'escarmouche. Le registre paroissial de Saultchevreuil précise qu'un adjudant de l'armée ennemie fut tué et inhumé dans le cimetière dudit lieu. L'archidiacre demande en 1720, de couper les branches d'un if qui pourrit les couvertures du pignon de la nef de l'église de **Margueray**. Cet if séculaire situé au sud-ouest de la nef ne résista pas à la tempête qui l'abattit et son bois vendu selon la délibération du 30 novembre 1924. Un if existait devant le portail du bas de la nef au midi de l'église de **La Baleine** dans l'angle sud, sud-ouest. L'if du **Mesnil-Bonant** fait 2,78 mètres de diamètre, et de 8 mètres de haut malgré son étêtage. Lorsque les habitants du village de **L'Orbehaye**, à Montaigu-les-Bois, achètent l'église dudit lieu, le 22 avril 1834, les époux Leblastier se réservent, comme non compris en cette vente, six arbres à prendre à leur choix sur ledit cimetière sans y comprendre les ifs étant dans le dit cimetière. Le vicaire de **Gavray** décrit en 1866 que la façade de l'église de **Saint-André-du-Valjoie**, épaulée par deux contreforts, sur l'un desquels croît un if et que le cimetière, entouré d'une élévation de terre d'où s'élèvent de grands arbres, renferme encore son if. L'if séculaire de **Sainte-Cécile**, selon l'expression du bulletin paroissial de mars 1929, existait encore lors de l'accueil de monseigneur Louvard, évêque de Coutances et Avranches, en 1929, ce dernier fit en effet allusion au joli cocher et à l'if séculaire. L'arbre a été abattu par la suite.*

If de La Bloutière

Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

34 rue du docteur Regnault,
50450 Hambye
Auteur : Jacky Brionne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Lechefresne.fr

L'association est fédérée à :
La Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie ;
La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
La Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux ;
La commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche ;
La Fédération nationale des moulins de France.

FEDERATION PATRIMOINE ENVIRONNEMENT
FONDATION DU PATRIMOINE
SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE
Sites et Monuments
FDMF
www.fdmf.fr

dix huit toises de longueur, sans les retours et allongements des aisles et vingt sept pieds de largeur. Sur l'arraze de cette fondation on tracera les cullées et les pilles, les unes et les autres de six pieds de paisseur, et de la longueur et figure marquée au plan de même que le retour des cullées, et le tout sera eslevé a plomb jusqua la hauteur de six pieds ou doivent commencer les naissances des vouttes. Et seront les d. pilles et cullées revestües de pierre de taille jusquà la susd. Hauteur de six pieds posée en boutisse et (...) alternatives menées par assises reglées et en bonne liaison dont aucune des pierres ne pourra avoir moins d'un pied et demi de longueur, et dix a douze pouces de hauteur et dont seulement celles des angles avant becs et leur couronnements seront taillées avec toutte la propretté requise et les autres bien dressées en leur liets et joints et simplement esmillées en leurs parements, ayant plus d'egard a la solidité qu'a la propretté.

Sur la hauteur de six pieds dont on vient de parler on commencera la naissance des vouttes qui seront conduittes en plain cintre dont seulement les arcs des testes seront en pierre de taille proprement piquée et le reste fait avec pendants ou pierres plattes bien longues et propres pour pareil ouvrage. Et auront les dites vouttes deux pieds et demi depaisseur au moins et dont la maconnerie sera arrazée en pente de chaque costé sur toutte la longueur du pont, recouverte dune couche de mortier assez epaisse pour recouvrir la queue des pierres et pour quil hi reste aucun trou par ou l'eau puisse penettrer. Ensuite on eslevera les aisles et murs des garde « fols » jusqu'à la hauteur marquée au profil et eslevation ayant un pied et demy depaisseur couronnés de pierre de taille dun pied de hauteur terminés en dos de bahut par le dessus et de trois pieds de longueur au moins chacune assemblées les unes aux autres avec clefs de la mëme pierre a double queue d'haronde ayant six pouces de paisseur, et dix pouces de longueur. Tous le parement des murs de ce pont qui ne doit point estre en pierre de taille, sera fait avec gros moislons escarry du marteau mesné et conduis par assises reglées et posé en bonne liaison et ce moislon non plus que la pierre de taille ne pourront estre mis en œuvre sils ne sont bons et dune qualité propre et reconnüe a resister au fardeau et aux injures de lair. Pour que l'entrepreneur sache a quoy sen tenir au sujet de la pierre de taille quil sera obligé de fournir pour cet ouvrage, il luy sera fourni un plan eslevation et profil de ce pont, ou elle sera marquée affin deviter toutte contestation, et comme ces desseins signés de l'ingénieur, seront costés en touttes leurs parties tant pour les longueurs, largeurs que hauteurs, epaisseurs, et pentes ; l'entrepreneur sera obligé de si conformer exactement et si quelque cas imprevu dans le cours de l'ouvrage exigeoit quelque changement, pour lors l'ingenieur donnera un billet signé a l'entrepreneur pour l'autoriser dans ce changement, et luy servir de descharge. Tous les mortiers qu'on employera a cet ouvrage seront composés d'un tiers de la meilleure chaux du pais sur deux tiers de sable bien epuré, le tout battu a plusieurs fois avec une quantité d'eau suffisante comme il se pratique aux meilleurs travaux de cette nature. Après que toutte la maconnerie du pont et des aisles sera eslevée avec ses retours et bien ragrée, observant que les aisles doivent conserver lepaisseur de quatre pieds jusqu'a un pied sous le pavé ou elles seront reduittes a un pied et demi. Le dessus des vouttes sera chargé avec un lict de recoupes de pierres et gros gravier recouvers dune couche de sable d'un pied depaisseur pour recevoir le pavé. Et ce lict composé comme il vient destre dit aura deux pieds et demi depaisseur depuis l'arraze du dessus des vouttes jusqu'au dessus du pavé, dont la superficie se trouvera deux pieds et demi plus basse que le dessus des murs dapuys. Le tout conduit suivant les pentes marquées a leslevation reglées a quelque peu de chose moins de cinq pouces par toises. Le pavé qui sera employé sur toutte la longueur et largeur de ce pont entre les murs d'apuis sera de la meilleure qualité du pais et de la longueur et grosseur ordinaire pour pareil ouvrage, posé en bonne liaison par rangs egaux, bien dresse suivant les pentes cy dessus et conduit avec rigolle au milieu pour l'ecoulement des eaux. Le tout bien battu du marteau et affaissé en suitte avec la demoiselle du poids denviron trente cinq livres. En faisant ce pavé l'entrepreneur sera obligé de placer vingt gardes heurt de pierre dure, dix de chaque costé joignant les murs d'apuis pour leur garenties de chacun trois pieds de longueur au moins gros a proportion taillés et espacés a distances egalles. *A suivre...*